



Conseil économique et social

Distr. générale
19 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Informations présentées par les institutions spécialisées
et les autres organismes des Nations Unies sur leurs activités
en ce qui concerne l'application de la Déclaration**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2
A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	2
B. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3
C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	4
D. Organisation mondiale de la Santé	4

* E/2012/100.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2011/40, le Conseil économique et social a prié le Président du Conseil de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions soulevées dans cette résolution et de lui faire rapport à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 66/84, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Dans la même résolution, elle a félicité le Conseil économique et social de ses délibérations et de sa résolution sur la question et le prie de continuer d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées pour coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

3. Les 16 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, Gibraltar, Guam, îles Falkland (Malvinas)¹, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. Les informations présentées en réponse à une demande adressée aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives aux territoires non autonomes sont récapitulées ci-après.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. D'après les renseignements fournis, plusieurs institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ont, au cours de la période considérée, continué à fournir une assistance aux populations des territoires non autonomes, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

5. Les Tokélaou sont devenues membre associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en juin 2011. La FAO prête actuellement son concours aux 16 territoires non autonomes essentiellement pour résoudre les problèmes liés à la protection de l'environnement côtier. Elle a ainsi

¹ La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique (voir ST/CS/SER.A/42).

organisé, en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes, l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, entre autres, un atelier régional consacré à l'élaboration pour le secteur agricole de plans de gestion des risques de catastrophe en cas d'ouragan, d'inondation et de sécheresse. Cet atelier s'est tenu du 17 au 19 janvier 2012 à la Grenade, avec la participation de représentants d'Anguilla, des îles Turques et Caïques et des îles Vierges britanniques et de Montserrat notamment. Les participants ont également pris part à une étude financée par la FAO et destinée à déterminer l'état d'avancement des plans de gestion des risques de catastrophe concernant le secteur agricole.

6. Dans le dossier qu'elle a présenté, la FAO a fait observer que les forêts et les arbres jouaient un rôle crucial dans le développement social et économique des territoires non autonomes, sans compter qu'ils assuraient des services environnementaux (piégeage du carbone, protection du sol et de l'eau etc.). Les habitants des territoires tropicaux non autonomes étaient nombreux à avoir conscience de l'importance de ces éléments à l'échelle mondiale en termes de préservation de la diversité biologique, s'agissant en particulier des espèces endémiques. Le manque de ressources et les moyens techniques limités dans le domaine de la surveillance des ressources forestières dans de nombreux territoires non autonomes signifient toutefois que ces derniers disposent souvent des données sur les forêts les moins riches du monde.

B. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

7. En 2011, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a appuyé les activités relatives aux questions de politique sociale organisées à l'intention des journalistes à Montserrat et dans les îles Turques et Caïques. Dans les îles Vierges britanniques, les activités ont notamment consisté à former des journalistes dans le domaine des politiques sociales, à élaborer un protocole national de prévention, de notification et de prise en charge des cas de maltraitance d'enfants, et à énoncer une politique d'éducation en matière de santé et de vie de famille.

8. Le bureau de l'UNICEF pour le Pacifique a apporté son soutien à Guam, à la Nouvelle-Calédonie, à Pitcairn, aux Samoa américaines et aux Tokélaou dans quatre grands domaines, à savoir l'intensification des vaccinations, le VIH/sida, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la préparation aux pandémies.

9. L'UNICEF assure les services de secrétariat de l'initiative pour le renforcement des programmes de vaccination dans la région du Pacifique, regroupant des partenaires clefs et tous les États et territoires insulaires du Pacifique, afin d'examiner la couverture vaccinale et les progrès accomplis en vue de la réalisation d'objectifs tels que le maintien du statut de région exempte de poliomyélite, l'éradication de la rougeole et le contrôle de l'hépatite B.

10. En ce qui concerne le Sahara occidental, le principal rôle de l'UNICEF dans les camps de Tindouf consistait à aider les réfugiés tout au long du processus de vaccination de routine de tous les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans (environ 130 000 doses de vaccin), à fournir du matériel et à dispenser une formation au personnel de santé. L'UNICEF s'était également engagé à veiller à ce que 30 000 enfants inscrits reçoivent des fournitures au début de l'année scolaire.

C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

11. Les îles Caïmanes, les Tokélaou et les îles Vierges britanniques sont membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En 2011, l'organisation a financé la participation des Tokélaou à un atelier régional de consultation sur l'éducation au VIH/sida et à la santé procréative et sexuelle. Elle a également apporté son soutien à la mise en œuvre de la première politique et du premier plan d'action nationaux pour les femmes, ainsi que dans le cadre de la première politique nationale en faveur des jeunes.

12. Dans les Caraïbes, l'UNESCO a contribué à la conférence sou—régionale sur l'éducation en matière de statistique, à laquelle ont participé des représentants d'Anguilla, des Bermudes, des îles Caïmanes et de Montserrat. Anguilla, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques, les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques et Montserrat ont continué de participer activement au programme de surveillance des zones côtières et d'éducation aux changements climatiques, dans le cadre duquel les élèves, les enseignants et les communautés locales, travaillant de concert sur le terrain, surveillent l'état des plages, recensent et évaluent les menaces, les problèmes et les conflits auxquels ils sont confrontés et élaborent les approches durables pertinentes pour y remédier.

13. En outre, Anguilla, les Bermudes, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques, les îles Vierges britanniques et Montserrat, sont membres du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers pour les Caraïbes et les régions adjacentes. Des exercices d'alerte au tsunami ont été organisés en mars 2011 dans les régions de l'Atlantique ouest et des Caraïbes et dans les régions adjacentes, avec la participation de 34 pays et territoires caribéens, dont Anguilla, les Bermudes, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques, les îles Vierges britanniques et Montserrat. L'UNESCO a en outre prêté son concours financier aux îles Caïmanes aux fins de l'organisation d'un atelier sur la lutte contre le dopage dans le milieu sportif.

D. Organisation mondiale de la Santé

14. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué qu'elle avait mené en 2011 des activités de coopération portant sur diverses questions relatives à la santé dans les pays suivants : Anguilla, Bermudes, Guam, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Samoa américaines et Tokélaou,.

15. L'action de l'OMS dans les Samoa américaines a privilégié la surveillance syndromique utilisée pour renforcer la surveillance des maladies transmissibles, et les systèmes d'alerte rapide en cas d'épidémie. L'OMS a en outre favorisé la création d'un programme sur la santé mentale dans un hôpital local du territoire. Elle a également appuyé la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la santé en accordant des bourses à deux médecins.

16. S'agissant d'Anguilla, l'OMS a notamment contribué à l'établissement des coûts prévus du plan stratégique national pour la santé; à la formulation de recommandations sur le projet de modèle visant à assurer la qualité du secteur de la santé; à la formation à la préparation à une pandémie de grippe; et à la création

d'une commission chargée de la question des maladies non transmissibles. L'OMS a lancé le « passeport maladie chronique » pour les patients souffrant de maladies chroniques non transmissibles, et a organisé un atelier de formation à l'assistance aux personnes âgées.

17. Une étude sur le fardeau de la maladie a été menée aux Bermudes en octobre 2011. Les Bermudes ont participé à des réunions sur le Règlement sanitaire international, la codification des données relatives à la mortalité et l'épidémiologie aux fins de la politique sanitaire, ainsi qu'à une assemblée régionale sur la promotion du développement de l'enfant de la naissance à l'âge de 3 ans. Un rapport d'évaluation sur les systèmes de surveillance des maladies a été achevé et un plan d'action visant à combler les lacunes des systèmes de surveillance des maladies non transmissibles a été élaboré. L'OMS a mis ses connaissances spécialisées au service d'une conférence nationale sur le vieillissement en mars 2011, et a soutenu la participation des Bermudes à une réunion régionale sur la question.

18. Après avoir passé en revue la situation des îles Vierges britanniques, l'OMS a mis en place des dispositifs destinés à renforcer la qualité et la portée des systèmes d'information sur la santé. Elle a en outre organisé des séances d'apprentissage consacrées à l'utilisation d'un modèle de traitement des maladies chroniques pour soigner les maladies non transmissibles.

19. Dans les îles Caïmanes, l'OMS a participé en novembre 2011 à la formation à la prévention des épidémies de choléra axée sur la gestion des cas, la surveillance, la promotion de la santé, l'eau et l'assainissement. Il a été organisé des activités de formation axées sur la surveillance des maladies chroniques non transmissibles et le renforcement de la lutte contre le VIH/sida. Les îles Caïmanes ont participé à des réunions régionales sur le Règlement sanitaire international et l'OMS a financé leur participation à des séances de formation consacrées au VIH/sida et à la cytologie organisées à l'Université Harvard, aux États-Unis d'Amérique.

20. À Guam, l'OMS a contribué à des bourses locales octroyées à l'Université de Guam par le Département de la santé publique. Elle a également appuyé les activités liées au renforcement des capacités, à la formation professionnelle et à la formation en matière de lutte contre le tabagisme, de nutrition, de régime alimentaire et de style de vie, et a en outre fourni une assistance technique à l'appui de l'élaboration d'une stratégie sanitaire.

21. Après avoir passé en revue la situation à Montserrat, l'OMS a financé une initiative dentaire destinée à informer les enfants. Elle a continué de coopérer avec le Gouvernement pour renforcer les capacités de base en lien avec le Règlement sanitaire international. Elle a par ailleurs conduit une étude d'un mois visant à améliorer les établissements de réhabilitation des drogués à Montserrat.

22. En Nouvelle-Calédonie, l'OMS et ses partenaires ont prêté leur concours technique à l'Institut Pasteur dans le cadre des recherches sur les maladies et de la surveillance et de la prévention des épidémies dans le Pacifique.

23. Dans les Tokélaou, l'OMS a contribué à la formation d'un médecin pour permettre de mieux répondre aux besoins en matière de services de santé. Avec ses partenaires, elle a participé aux programmes sur les maladies non transmissibles organisés dans les villages et aux programmes de sensibilisation menés à l'échelle nationale, l'accent étant mis, entre autres, sur le régime alimentaire, la nutrition et l'exercice. En 2011, l'OMS est intervenue à la suite d'une grave sécheresse en

fournissant une assistance technique et du matériel. L'exécution d'un programme de lutte contre le tabagisme se poursuit par l'intermédiaire d'activités organisées à l'échelle nationale, comme le traitement de substitution nicotinique.

24. Dans les îles Turques et Caïques, l'OMS a appuyé la finalisation du plan national en faveur du secteur de la santé et a présenté des recommandations eu égard à la priorité que s'est fixée le Gouvernement d'accroître l'efficacité du système de prestation des soins.
